

**RÉPUBLIQUE  
FRANCAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A  
MONISTROL/LOIRE**DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE

Séance du 4 MARS 2026

|  |
|--|
| Nombre Membres   |
| En exercice : <b>23</b>  |
| <u>Présents :</u><br><b>15 Titulaires</b><br><b>0 Suppléant</b>              |
| <u>Pouvoirs :</u><br><b>2</b>  |
| <u>Votants :</u><br><b>17 Pour</b><br><b>0 Contre</b><br><b>0 Abstention</b> |

|  |
|--|
| <u>Date de la convocation :</u><br>18 février 2026 |
|--|

|   |
|---|
| <b>Délibération n°</b><br><b>2026.03.17</b> |
|---|

**L'an deux mil vingt-six et le quatre mars**

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

**Présents :** Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Jean-Luc BORIE, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC, Jean-Paul NICOLAS.

**Absents représentés et ont donné pouvoirs :**

Didier PINOT a donné pouvoir à Denis THOUMY.  
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Jean-Paul NICOLAS.

**Absents :** David SALQUE-PRADIER, Joël DESSALCES, Elisabeth ROYON, Didier DANTONY, Philippe JOUJON, Roland LONJON.

**AVENANT 5 DU GAC**

Loire Forez Agglomération, la CC des Monts du Lyonnais, le SICTOM Velay-Pilat (substitué en 2022 par le SYMPTTOM), Saint-Étienne Métropole, la CC de Forez-Est et la CC du Pilat Rhodanien ont convenu de constituer un Groupement d'autorités concédantes (GAC), conformément aux dispositions de l'article L. 3112-1 du Code de la commande publique pour la passation et l'exécution d'un contrat de concession de service public. La convention a été signée et rendue exécutoire le 11 mars 2020.

Ce contrat a été signé le 23 novembre 2011 par le coordonnateur (en l'occurrence Saint-Étienne Métropole) et le concessionnaire (incluant la construction et l'exploitation), qui est un groupement dont fait partie la société Suez RV Centre Est Valorisation. La mise en service de cette nouvelle unité a été réalisée fin 2023.

L'avenant n°5 a pour objet de désigner Saint-Étienne Métropole, coordonnateur du groupement d'autorités concédantes, comme maître d'ouvrage du marché de prestations intellectuelles pour l'assistance technique relative aux performances du centre de tri de Firminy

et l'étude d'évolution du gisement de la collecte sélective ainsi que du marché de prestations juridiques.

Les coûts inhérents au marché de prestations intellectuelles portant sur l'assistance technique relative aux performances du centre de tri de Firminy et l'étude d'évolution du gisement de la collecte sélective seront pris en charge par chaque membre du groupement au prorata de sa population légale INSEE en vigueur à la date de fin de la réalisation de l'étude. Le montant total pris en charge ne pourra dépasser 60 000 € HT.

Les coûts inhérents au marché de prestations juridiques dans le cadre de la gestion des contentieux au titre de l'exécution du contrat seront pris en charge par chaque membre du groupement au prorata de sa population légale INSEE en vigueur à la date de fin de la réalisation des prestations. Le montant total pris en charge ne pourra dépasser 60 000 € HT.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°5 à la convention constitutive du Groupement d'autorités concédantes ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°5 à la Convention constitutive du Groupement d'autorités concédantes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

**POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE**

**Le Président**



**Jean-Paul LYONNET**